

VERSAILLES TRIATHLON - CHARTE DE FONCTIONNEMENT

Depuis 1987 le club de triathlon de Versailles accueille, forme, accompagne les triathlètes qui souhaitent s'entraîner et concourir dans des conditions matérielles et humaines optimales.

Les membres du club sont âgés de 6 à 99 ans, sans distinction de sexe, ni d'appartenance religieuse ou politique. L'association est ouverte à tous les niveaux de pratique. Elle a pour ambition de favoriser l'accès de chacun de ses adhérents à l'excellence (meilleur niveau individuel de performance) et au plaisir sportif, dans un cadre concourant à l'épanouissement personnel et à l'harmonie collective. Tout adhérent contribue par son implication, à la dynamique du groupe (en s'engageant notamment à participer aux événements organisés par l'association) et au bien-être des individus. Pour remplir ses objectifs l'association mobilise un encadrement toujours compétent et qualifié.

NOUS "Versailles Triathlon", Adhérents, Bénévoles, Dirigeants, nous engageons par la présente charte à :

- **VEHICULER** une belle image du sport en général, et du nôtre en particulier, en toute occasion, en toute circonstance, en tout lieu, à travers nos échanges avec les personnes physiques et morales que nous côtoyons et plus globalement nos comportements.
- **ŒUVRER** en permanence à l'épanouissement de chaque adhérent à notre association, quelles que soient ses ambitions sportives, niveau de pratique, âge, condition sociale et origines.
- **RESPECTER** les règles du sport en général et du nôtre en particulier, bannir toute forme de tricherie, agir avec fair play et dans le respect d'autrui.
- **FAIRE BENEFICIER** aux partenaires institutionnels et privés qui nous soutiennent de notre image, et communiquer volontairement et positivement sur eux en toute occasion.
- **DEVELOPPER** l'esprit d'équipe, tout en cherchant à faire progresser individuellement chaque adhérent. Nous ouvrir et nous tourner vers autrui.
- **PRESERVER** l'environnement, à l'entraînement comme en compétition, et lorsque nous organisons des manifestations sportives ou festives.

Toute parole, tout acte ou toute prise de position qui pourrait porter atteinte à l'image ou au fonctionnement de l'association entraîne l'exclusion du contrevenant.

Nom : Prénom :

Le :

Signature :